



FÉDÉRATION des PERSONNELS des SERVICES PUBLICS et des SERVICES de SANTÉ

Région LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES

SYNDICAT FO VILLE, CCAS ET AGGLO DE BRIVE

Brive, le 30 mars 2021

Monsieur Michel DA CUNHA
Vice-Président du CCAS

Monsieur le Vice-Président,

Nous nous sommes rencontrés pour échanger sur les problématiques, questionnements et revendications des agents du SSIAD de Brive depuis plusieurs mois.

La reconnaissance professionnelle, les missions, le temps de travail et le pouvoir d'achat (primes COVID ARS et Grand Age) sont les principaux sujets évoqués par cette équipe.

C'est avec une grande satisfaction que notre syndicat a accueilli la délibération du CCAS en date du 02/03/21 concernant l'attribution de la prime "Grand Age" aux Agents du SSIAD du CCAS de Brive avec une rétroactivité au 1^{er} mai 2020.

Il s'agit là d'une belle reconnaissance pour cette équipe engagée au quotidien auprès du public.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration : ceci est un geste positif des Elus du CCAS envers les Agents que et nous tenons à le souligner.

Nous revenons vers vous concernant le rythme de travail de ces agents : l'ensemble de l'Equipe réitère sa demande concernant le passage à cycle hebdomadaire de travail de 38h30 (Pour rappel, comme prévu dans la délibération sur-dans le cadre du projet d'harmonisation).

Ce service fonctionne 7 jours sur 7, les agents ont des rythmes de travail particuliers et contraignants (matin, journée, soir, astreintes) ; le travail auprès du public reste leur priorité et personne ne remet en cause leur engagement.

Cependant, ces agents sont fatigués tant par ces rythmes de travail que par les mesures sanitaires liées au COVID ; certains sont épuisés tant physiquement que psychologiquement.

Notre syndicat estime que leur requête est légitime : que ce soit un cycle de 35h00 ou de 38h30, les 1607 heures sont faites ; les RTT ne sont pas une charge financière supplémentaire pour le CCAS mais ces jours « récupérateurs » permettent au personnel de se reposer et à titre préventif d'éviter les arrêts maladie liés à une fatigue récurrente (physique et psychologique). L'Equipe a souligné que cette demande entraîne une réorganisation des plannings mais souhaite préciser que l'intérêt des patients donc du service est leur priorité. Les 20 jours de RTT devraient être intégrés au planning semestriel voir annuel.

Lors d'une réunion départementale, nous avons appris que l'ARS avait versé à l'ensemble des SSIAD de la Corrèze la prime COVID d'une valeur de 1 000 euros pour chaque agent. Après vérification, le SSIAD du CCAS de Brive est le seul qui n'a pas reversé celle-ci à son personnel. Ceci est incompréhensible pour le personnel et notre syndicat.

L'Administration estime que les bons d'achat COVID (remis à l'ensemble des Agents Ville, CCAS et Agglo de Brive, calculés sur la proratisation des heures de présence et qui est avant tout un choix de politique locale) remplacent cette prime.

Nous tenons à souligner qu'une mesure nationale financée par l'Etat pour des missions spécifiques ne peut servir à financer d'autres actions, même si celles-ci s'inscrivent dans la même démarche.

De ce fait, nous vous demandons que la prime COVID de l'ARS soit versée aux Agents du SSIAD du CCAS de Brive.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces légitimes requêtes, nous vous demandons de bien vouloir partager ce courrier avec l'ensemble des élus du CCAS lors du Conseil d'Administration de ce jour.

Notre syndicat se tient à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Vice-Président**, à l'expression de mes sincères salutations.

La Secrétaire Générale

Stéphanie BRETIN

